

BUREAU

Vendredi 14 novembre 2025 à 9h30
à la Mairie de Notre-Dame-de-Riez

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 novembre à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 6 novembre 2025.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 6, votants : 6.

Secrétaire de séance : M. Claude GUIBERT.

ETAIENT PRESENTS :

Membres à voix délibérative :

- M. Hervé BESSONNET, Président
- M. Jean TESSIER, 4^{ème} Vice-président
- M. Claude GUIBERT, Membre du Bureau
- M. Fabrice GUILLET, Membre du Bureau
- M. Bernard METAIREAU, Membre du Bureau
- M. Philippe POUCKET, Membre du Bureau

Membres à voix consultative :

- M. Hervé BREMAUD, Président de l'Association syndicale des marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez
- M. Jean-Guy GAZEAU, Président de l'Association syndicale des marais de la Vie
- M. Christophe GUYON, Président de l'Association syndicale du barrage des Vallées
- M. Jean-Claude MERCERON, Président d'honneur du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
- M. Grégoire CROCHET, Vice-président de l'Association syndicale du barrage des Vallées
- M. Jean-Bernard BEUNOT, Vice-président de l'Association syndicale des marais de la basse vallée de la Vie

Agents du Syndicat Mixte :

- Mme Anne PAPIN, Animatrice du SAGE
- M. Ludovic PRIOU, Technicien rivière et marais principal
- M. Matthias ROUSSEAU, Agent technique polyvalent

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS :

Membres à voix délibérative :

- M. Jean-Michel ROUILLE, 1^{er} Vice-président
- Mme Isabelle DURANTEAU, 2^{ème} Vice-présidente
- M. Guy AIRIAU, 3^{ème} Vice-président
- M. Lucien PRINCE, 5^{ème} Vice-président

Membres à voix consultative :

- M. Loïc CHIRON, Président de l'Association syndicale des marais du Jaunay et du Gué-Gorand
- M. Pierre de MAISONNEUVE, Président de l'Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie
- M. Jean-Claude GUYON, Président de l'Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches
- Mme Maggy GRILA, Conseil Départemental de la Vendée - Service de l'Eau
- M. Vincent GUILGAULT, Responsable du Service de Gestion Comptable de CHALLANS

ORDRE DU JOUR

Délégations du Bureau

1. Avenant n° 01 à l'accord cadre n° 202503MOMORPHO « Maîtrise d'œuvre pour des opérations de restauration morphologique des cours d'eau de 2025 à 2027 »
2. Renouvellement de la ligne de trésorerie
3. Accord de territoire Vie-Jaunay 2025-2027 : programme d'actions sur les milieux aquatiques 2026 et plan de financement
4. Coordination de l'accord de territoire Vie-Jaunay - Année 2026 : demandes de subvention
5. Animation du SAGE – Année 2026 : demandes de subvention
6. Réseau de mesures de la qualité physico-chimique de l'eau – Année 2026 : demandes de subvention

Préparation du Comité Syndical du 5 décembre 2025 et autres questions

7. Décision modificative n° 2 du budget 2025
8. Orientations budgétaires 2026
9. Conventions de prestation de services avec les associations syndicales de marais pour la mission de suivi administratif et budgétaire
10. Convention de partenariat avec POLLENIZ pour un programme de prévention, de surveillance et de lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques envahissants
11. Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) - Enjeux Eau et Biodiversité - Campagne 2026
12. Validation de la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau 2026-2030

Questions diverses

PREAMBULE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU BUREAU DU 5 SEPTEMBRE 2025

Monsieur le Président demande au Bureau de procéder à l'approbation du procès-verbal du Bureau du 5 septembre 2025.

Le Bureau approuve à l'unanimité le procès-verbal du Bureau du 5 septembre 2025.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après s'être assuré que le quorum était atteint, Monsieur le Président indique au Bureau qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Le Bureau désigne M. Claude GUIBERT pour assurer la fonction de secrétaire de séance lors du Bureau du 14 novembre 2025.

DELEGATIONS DU BUREAU

Monsieur le Président rappelle au Bureau que par délibération en date du 7 septembre 2020, et conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Comité Syndical a donné délégation au Bureau et au Président pour prendre certaines décisions.

Il présente ensuite les délibérations à prendre relatives à ces délégations du Bureau.

AVENANT N° 01 A L'ACCORD CADRE N° 202503MOMORPHO « MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR DES OPERATIONS DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DE COURS D'EAU DE 2025 A 2027 »

Monsieur le Président rappelle que lors du Bureau du 20 juin 2025, le bureau d'études SCOP AEL HYDRO CONCEPT a été retenu afin d'exécuter l'accord cadre n° 202503MOMORPHO « Maîtrise d'œuvre pour des opérations de restauration morphologique des cours d'eau de 2025 à 2027 ».

Il précise que dans le cadre de cet accord cadre, il est nécessaire de créer un nouveau prix :

- Prix 16 : Phase projet (PRO) : Etat des lieux et étude au stade projet
 - Site de la Millière aval (500 ml),
 - Montant : 7 442,50 € HT

Afin de prendre en compte ces modifications, Monsieur le Président propose d'établir un avenant au marché intégrant les éléments exposés ci-dessus. Le montant maximum de l'accord cadre est maintenu à 80 000,00 € HT.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Président et l'autorise à signer l'avenant n° 01 à l'accord cadre n° 202503MOMORPHO « Maîtrise d'œuvre pour des opérations de restauration morphologique de cours d'eau de 2025 à 2027 ».

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Président rappelle au Bureau qu'un crédit de trésorerie est nécessaire pour permettre le financement des différentes dépenses d'investissement et de fonctionnement avant le

versement des contributions budgétaires et des subventions des différents partenaires du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

Il expose ensuite que 3 organismes bancaires ont été consultés afin de renouveler le crédit de trésorerie et soumet à l'examen du Bureau les propositions reçues.

Compte tenu des besoins actuels de trésorerie, Monsieur le Président propose la mise en place d'une ligne de trésorerie auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE à hauteur de 200 000 €, destinée à faciliter l'exécution du budget annuel.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 : Pour financer les dépenses d'investissement et de fonctionnement, le Syndicat Mixte contracte auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE, une ligne de trésorerie à hauteur de 200 000 €, selon les conditions suivantes :

- durée : 12 mois,
- taux : EURIBOR 3 mois moyenné, majoré de 0,62 % (dans l'hypothèse où l'index EURIBOR 3 mois moyenné serait inférieur à zéro, l'index sera alors réputé égal à zéro),
- commission d'engagement : 0,10 % l'an, prélevée par débit d'office à la mise en place,
- base de calcul des intérêts : 365 jours, appel trimestriel des intérêts à terme échu,
- frais de dossier : 100 €.

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires au paiement trimestriel des intérêts seront inscrits au Budget Primitif 2026 du Syndicat Mixte.

ARTICLE 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer le contrat du crédit de trésorerie à intervenir avec la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président est autorisé à procéder sans autre délibération aux versements et remboursements de fonds selon les modalités définies au contrat.

ACCORD DE TERRITOIRE VIE-JAUNAY 2025-2027 : PROGRAMME D'ACTIONS SUR LES MILIEUX AQUATIQUES 2026 ET PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Président rappelle au Bureau que le Comité Syndical, lors de sa séance du 6 décembre 2024, a décidé de se porter maître d'ouvrage d'actions sur les milieux aquatiques dans le cadre de l'Accord de Territoire Vie Jaunay 2025-2027.

Monsieur le Président expose ensuite au Bureau le programme d'actions pour l'année 2026 ainsi que le plan de financement afférent.

Le montant prévisionnel total des actions portées par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay est de 1 570 558 € TTC, avec le plan de financement global suivant :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne : 591 584 € ;
- Conseil Départemental de la Vendée : 167 500 € ;
- Conseil régional des Pays de la Loire : 278 540 € ;
- Syndicat Mixte : 532 934 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le programme d'actions 2026 et le plan de financement afférent ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches administratives nécessaires à l'exécution de ces actions.

COORDINATION DE L'ACCORD DE TERRITOIRE VIE-JAUNAY – ANNEE 2026 : DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Président rappelle au Bureau que le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, en tant que structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), a conduit une étude visant à la définition d'une stratégie et de programmes d'actions sur la période 2022-2027.

Ce programme d'actions est financé dans le cadre d'un Accord de Territoire sur la période 2025-2027, grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région des Pays de la Loire, du Département de la Vendée et de l'ensemble des maîtres d'ouvrage du contrat.

Monsieur le Président indique qu'afin d'assurer la coordination de l'Accord de Territoire Vie Jaunay au titre de l'année 2026, une animation est nécessaire comprenant 1 ETP pour la coordination agricole et 2,5 ETP pour la cellule milieux aquatiques (intégrant 0,5 ETP de secrétariat). Les dépenses prévisionnelles sont estimées à 211 000 € TTC répartis comme suit :

- coordination agricole : 51 000 €
- cellule milieux aquatiques : 160 000 €

Il précise qu'une aide de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne peut être sollicitée à hauteur de 60 %, sur une base éligible de 210 000 € soit un montant prévisionnel de subvention de 126 000 € en application du forfait de frais de fonctionnement plafonné à 12 000 €/ETP, et que la Région des Pays de la Loire apporte également une subvention de 16 000 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de solliciter pour la coordination de l'Accord de Territoire Vie Jaunay, au titre de l'année 2026 :
 - o l'aide de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, à hauteur de 126 000 €,
 - o l'aide de la Région Pays de la Loire, à hauteur de 16 000 € ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches administratives afférentes.

ANIMATION DU SAGE – ANNEE 2026 : DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Président rappelle au Bureau que le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, en tant que structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), est chargé de l'animation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) ainsi que de l'élaboration, du suivi de la mise en œuvre, de la modification et de la révision du SAGE Vie Jaunay.

A ce titre, une équipe d'animation est constituée afin de réaliser les missions liées au SAGE :

- animation de la CLE, de son Bureau et de ses commissions,
- coordination du SAGE et de ses contrats de mise en œuvre (Accord de Territoire),
- coordination et suivi des études (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau, révision du SAGE),
- collecte, organisation et valorisation des données relatives à l'eau sur le bassin versant,
- communication.

Monsieur le Président indique que pour assurer ces missions, l'équipe d'animation est composée, pour l'année 2026, de 3 équivalents temps plein (ETP) :

- 1 ETP pour l'animation principale du SAGE,
- 0,5 ETP pour l'animation du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau,
- 0,3 ETP d'appui technique pour la gestion des données et le système d'information géographique,
- 0,5 ETP pour la communication,
- 0,7 ETP pour le secrétariat.

Il précise que les dépenses prévisionnelles pour l'animation du SAGE au titre de l'année 2026 sont estimées à 192 000 € TTC et qu'une aide de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne peut être sollicitée à hauteur de 70 % d'une base éligible de 185 400 €, soit 129 780 €, ainsi qu'une aide de la Région des Pays de la Loire de 16 000 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de solliciter pour l'animation du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay, de l'Accord de Territoire Vie Jaunay, au titre de l'année 2026 :
 - o l'aide de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, à hauteur de 129 780 €,
 - o l'aide de la Région Pays de la Loire, à hauteur de 16 000 € ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches administratives afférentes.

RESEAU DE MESURES DE LA QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU – ANNEE 2026 : DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Président informe le Bureau qu'un suivi physico-chimique de la qualité de l'eau est projeté en 2026 dans le cadre de l'Accord de Territoire Vie Jaunay 2025-2027 sur 4 stations « cours d'eau » et 6 stations « marais salé ».

Il indique que le montant prévisionnel de cette action est de 23 000 € TTC.

Monsieur le Président expose ensuite au Bureau que cette action peut être financée par la Région Pays de la Loire à hauteur de 50 % sur une base éligible de 22 000 €, soit un montant de 11 000 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la réalisation du réseau de mesure de la qualité physico-chimique pour l'année 2026, ainsi que son plan de financement ;
- décide de solliciter l'aide de la Région Pays de la Loire, à hauteur de 11 000 € ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches administratives afférentes.

PREPARATION DU COMITE SYNDICAL DU 5 DECEMBRE 2025 ET AUTRES QUESTIONS

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2025

Monsieur le Président informe le Bureau qu'il conviendra de procéder à une décision modificative du budget 2025 afin de procéder à des ajustements de crédits liés aux amortissements (acquisitions de l'année en cours) et aux opérations patrimoniales.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Monsieur le Président informe le Bureau que conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté au Comité Syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Après avoir présenté le contexte général (missions du Syndicat Mixte...), Monsieur le Président rappelle au Bureau que dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre des actions du Syndicat Mixte pour la période 2022-2027, une évolution annuelle des contributions budgétaires du taux d'inflation a été décidée pour l'ensemble des missions du Syndicat Mixte. Pour l'année 2025, la prévision du taux d'inflation est de + 1,8 % (donnée INSEE).

Il rappelle également qu'au vu des besoins financiers de chacune des missions, les contributions budgétaires de la mission « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau » ont été réduites de 20 000 € et les contributions pour la mission « SAGE » ont été augmentées de ce même montant, à compter de l'exercice 2025.

Pour la mission « Mise en place et exploitation de dispositifs et ouvrages destinés à l'amélioration qualitative ou quantitative de la ressource en eau, hors assainissement et alimentation en eau potable », liée au projet de réserves de substitution sur la Vie aval, ce dernier étant en stand-by, aucune contribution budgétaire ne sera sollicitée en 2026.

Monsieur le Président présente au Bureau le rapport sur les orientations budgétaires par mission, la gestion de la dette du syndicat, l'évolution des effectifs ainsi que les éléments afférant aux avantages en nature et au temps de travail.

Le Bureau approuve le projet de rapport sur les orientations budgétaires 2026 présenté par Monsieur le Président et décide de le proposer à la délibération du prochain Comité Syndical.

CONVENTIONS DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LES ASSOCIATIONS SYNDICALES DE MARAIS POUR LE SUIVI ADMINISTRATIF ET BUDGETAIRE

Monsieur le Président rappelle au Bureau que le Syndicat Mixte réalise le suivi administratif et budgétaire des 6 associations syndicales de marais (ASM) présentes sur son territoire.

Il précise ensuite que cette mission intègre, entre autres :

- la préparation et le suivi des réunions avec la gestion des délibérations et des courriers ;
- la préparation et le suivi du budget, de la comptabilité et de la gestion de la taxe syndicale ;
- la gestion du personnel, le cas échéant.

Afin de définir cette mission de suivi administratif et budgétaire, et les conditions de mise en œuvre, Monsieur le Président explique au Bureau qu'une convention de prestation de services a été mise en place entre le Syndicat Mixte et chaque association précisant, en particulier :

- la durée de la mission : un an renouvelable par tacite reconduction, par période de 12 mois, dans la limite de 3 années ;
- le montant des frais de fonctionnement annuel ;
- une clause permettant de faire évoluer les frais de fonctionnement annuellement en fonction du taux d'inflation INSEE.

Monsieur le Président indique au Bureau qu'il conviendra de délibérer afin de renouveler les conventions qui arrivent à échéance pour 4 associations syndicales de marais :

- Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie,
- Association syndicale des marais du Jaunay et du Gué-Gorand,
- Association syndicale des marais de Saint Hilaire et Notre Dame de Riez,
- Association syndicale des marais de la Vie.

Le Bureau approuve la convention à intervenir avec chaque association syndicale de marais et décide de la proposer au prochain Comité Syndical.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC POLLENIZ POUR UN PROGRAMME DE PREVENTION, DE SURVEILLANCE ET DE LUTTE COORDONNEE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES ENVAHISSANTS

Monsieur le Président rappelle au Bureau que le Syndicat Mixte met en œuvre, en collaboration avec des piégeurs et des chasseurs bénévoles, la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants pour la partie du territoire incluse dans le bassin versant de la Vie et du Jaunay, des membres ayant adhéré à cette mission, à savoir :

- CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE,
- OCEAN-MARAIS DE MONTS,
- PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMERATION.

Il explique ensuite qu'afin d'effectuer cette mission, un partenariat avec POLLENIZ, organisme à vocation sanitaire dans le domaine du végétal, à l'échelle régionale, a été mis en place afin d'intégrer la lutte collective du Syndicat Mixte dans le cadre du Plan d'Action Régional « Rongeurs Aquatiques Envahissants ».

Monsieur le Président expose au Bureau les engagements de POLLENIZ et du Syndicat Mixte.

Monsieur le Président indique au Bureau que ce partenariat doit prendre la forme d'une convention d'une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026. Elle peut être modifiée et reconduite pour la même durée après accord des deux parties, par voie d'avenant.

Le Bureau approuve la convention à intervenir avec POLLENIZ et décide de la proposer au prochain Comité Syndical.

PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC) – ENJEUX EAU ET BIODIVERSITE – CAMPAGNE 2026

Monsieur le Président rappelle au Bureau que le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (SMMVLJ) est opérateur des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) dans le cadre d'une opération collaborative pour laquelle il assure la fonction de structure chef de file, pour deux Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) : Eau et Biodiversité.

Monsieur le Président précise au Bureau qu'afin de définir et de suivre ces PAEC, un comité de pilotage a été mis en place.

Au titre de la campagne 2025, deux PAEC avaient été déposés par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay : l'un au titre de l'enjeu Eau et l'autre au titre de la Biodiversité.

Pour le PAEC Eau :

Au titre de la campagne 2026, il est proposé de renouveler le PAEC Eau en recentrant le périmètre sur le bassin versant du captage prioritaire d'Apremont, conformément aux demandes de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la DRAAF Pays de la Loire. Il est également proposé de reconduire l'opération collaborative avec comme structure chef de file, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, et comme partenaires, la Chambre d'agriculture Pays de la Loire, la CAVAC, le CERFRANCE-Vendée et le CIVAM-GRAPEA.

- Périmètre : le captage prioritaire d'Apremont et son bassin d'alimentation ;
- Budget prévisionnel pour les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques répondant à l'enjeu Eau : 1 363 501 € ;
- Budget prévisionnel pour l'animation du PAEC Eau, correspondant à 68,5 jours d'animation : 36 333,94 €.

Une demande de subvention d'un montant de 16 339,75 € est sollicitée auprès de la DRAAF Pays de la Loire afin de financer cette animation, correspondant à un taux de subvention de 50 % avec un coût plafond journalier de 550 €.

Pour le PAEC Biodiversité :

Au titre de la campagne 2026, il est proposé de renouveler le PAEC Biodiversité sur le même périmètre qu'en 2025.

Pour 2026, l'animation du PAEC Biodiversité est réalisée par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Dunes de la Sauzaie et marais du Jaunay » ; la Chambre d'agriculture Pays de la Loire intervenant, dans ce cadre, en tant que prestataire de service.

- Périmètre : Marais du Jaunay et du Gué-Gorand, Marais de la Vie ;

- Budget prévisionnel pour les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques répondant à l'enjeu Biodiversité : 98 137 €

Le Bureau approuve les PAEC 2026 présentés par Monsieur le Président et décide de les proposer au prochain Comité Syndical.

VALIDATION DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU 2026-2030

Monsieur le Président rappelle au Bureau que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne accompagne financièrement l'animation des Commissions Locales de l'Eau, la communication et les études nécessaires à l'émergence, l'élaboration, la mise en œuvre et la révision des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), dans le cadre de son 12^{ème} programme d'interventions couvrant la période 2025-2030.

Afin d'accompagner cette gouvernance, la Commission Locale de l'Eau (CLE), sa structure porteuse et l'Agence de l'eau s'accordent au sein d'une feuille de route intégrant :

- les priorités d'actions de la CLE,
- les missions de la cellule d'animation de la CLE du SAGE,
- une cartographie croisant les enjeux du territoire, les maîtres d'ouvrage présents (et absents), les gouvernances en place pour répondre aux enjeux, les outils mis en place,
- un questionnement sur l'adéquation entre les enjeux du territoire et les gouvernances en place.

Monsieur le Président indique que la Commission Locale de l'Eau a approuvé à l'unanimité cette feuille de route lors de sa réunion du 12 novembre 2025 par délibération n° 2025-008-CLEVJ.

Le Bureau approuve la feuille de route de la CLE 2026-2030 présentés par Monsieur le Président et décide de la proposer au prochain Comité Syndical.

QUESTIONS DIVERSES

MAINTENANCE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES – ANNEE 2026

Depuis 2007, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay réalise la maintenance des ouvrages hydrauliques sur son territoire en collaboration avec la SAUR par le biais de contrats de maintenance triennaux.

La maintenance des ouvrages hydrauliques est réalisée :

- par la SAUR sur les ouvrages automatisés (BV, Pinsonnière, Riez, Jaunay et Boursaud) ;
- par le Syndicat Mixte sur les autres ouvrages.

16 ouvrages sont concernés intégrant les sondes de niveau déportées mises en place lors de l'automatisation.

Le contrat de maintenance actuel avec la SAUR arrivant à échéance le 31 décembre 2025, une nouvelle organisation de maintenance est proposée pour les prochaines années :

- Maintenance préventive (entretien courant) réalisée en régie sur tous les ouvrages ;
- Maintenance curative (réparation ponctuelle) :
 - o Réalisé par le Syndicat Mixte en régie,
 - o Interventions avec des prestataires spécialisés, le cas échéant ;
- Contrôle réglementaire des installations électriques : 1 fois/an mené par SOCOTEC ;
- Elaboration d'un contrat d'assistance pour l'automatisation avec l'entreprise EIFFAGE.

Le Bureau valide cette nouvelle organisation pour la maintenance des ouvrages hydrauliques à compter de 2026.

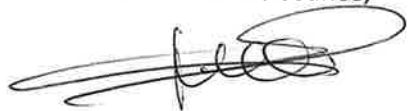
AUTRES QUESTIONS

Néant.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE.

A SAINT-JULIEN-DES-LANDES, le 11 février 2026.

Le secrétaire de séance,



Claude GUIBERT

Le Président,



Hervé BESSONNET